L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JÉROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Puissé-je que l'UNION soit conservée."

SAMEDI MATIN, 14 DECEMBRE 1833.

POUR GOUVERNEUR :
J. B. DAWSON.
POUR MAIRE :
JOHN H. HOLLAND.

INTÉRIEUR.

NOUVELLES-ORLEANS, 14 Décembre 1833.

MESSAGE DU PRÉSIDENT.—Nous devons nous attendre à recevoir ce document important par la malle d'aujourd'hui. Nous nous empressons de le soumettre à nos lecteurs aussitôt que possible.

SENAT DE LA LOUISIANE.

Séance du 12 décembre 1833.

M. CHARLES DERBIGNY, président.

On procède à la lecture de la séance du 12.

M. Moore, sénateur de Ste.-Hélène, présente une résolution, tendant à inviter l'avocat-général à poursuivre les commissaires chargés de la navigation de la rivière Amite.

La seconde lecture du bill, présenté par le sénateur de la Pointe-Coupée, concernant les publications d'avis pour les assemblées de créanciers, de successions vacantes, homologations, etc. etc., a été faite.—M. Barthe dit que n'étant pas préparé à voter dans cette question, il demande à ce qu'elle soit renvoyée à lundi prochain.—Adopté.

La seconde lecture d'une résolution, demandant au président du Sénat et à l'orateur de la Chambre, d'ajourner la réunion des deux chambres, jusqu'au 12 janvier, a été faite. M. Barthe dit qu'il n'est pas mieux préparé à voter sur cette question qu'il ne l'était pour celle présentée par le Sénateur de la Pointe-Coupée, et qu'en conséquence il demande à ce quelle soit renvoyée à lundi—Adopté.

La seconde lecture du bill, pour incorporer la ville de Clinton, a été faite. Troisième lecture à demain.

A midi, le Sénat s'est réuni dans la chambre des Représentans, à l'effet de procéder à la nomination d'un sénateur au Congrès. M. Porter a été nommé par une majorité de deux voix.

Le Sénat s'est ajourné jusqu'à lundi à dix heures.

A M. J. Bayon, éditeur de l'ABEILLE.

NELLE.-ORLEANS, 13 décembre 1833.

Le soussigné présente ses compliments à l'éditeur de l'ABEILLE et le prie de publier de suite la lettre suivante, reçue ce matin, du consul américain à Vera-Cruz. La nouvelle qu'elle communique est de telle importance pour le commerce de cette ville, qu'il est à désirer que tous les journaux s'empressent de la publier, ce que le soussigné sollicite respectueusement.

MARTIN GORDON, Collecteur.

CONSULAT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

VERA-CRUZ, 28 nov. 1833.

Monsieur,—D'après les lois de cette république, concernant les manifestes de navires, les capitaines de bâtimens entrant dans les ports mexicains, sont requis, en jetant l'ancre, de remettre, outre le manifeste général de leur chargement, des manifestes en duplicata ou factures de chaque envoie, signées par l'expéditionnaire et spécifiant en détail, le contenu de chaque caisse, balle ou autre emballage.

La douane de ce port avait pour habitude de recevoir le dit manifeste ou la dite facture des consignataires, toutes les fois que les expéditionnaires le leur avaient envoyée, mais par suite d'un ordre de la trésorerie, cette marche ne sera plus suivie, et à moins qu'à l'avenir la dite facture ne soit remise par le capitaine du navire, en jetant l'ancre dans le port, la marchandise sera sujette à saisie et confiscation.

La corbeille de la goëlette mexicaine Zempoaltica, arrivée le 22 courant, de votre port, a été retenue pour cette raison. Je vous prie donc de faire publier cette communication pour la gouverne des négociants des Etats-Unis, faisant le commerce avec ce port. Je suis, &c. J. JAMES,

Consul des Etats-Unis d'Amérique.

A M. Martin Gordon, Collecteur de la Nlle.-Orléans.

Barcelonne et le reste de la province est tranquille. Elle a offert au gouvernement d'équiper et de payer 6,000 hommes pour protéger la ville et maintenir l'ordre dans le district.

La capitale est tranquille, ainsi que toute la Castille.

Le ministre de la marine a adressé une circulaire aux préfets maritimes, leur annonçant que le gouvernement anglais avait ôté à leurs bâtiments en croisière dans les mers des Antilles, pour empêcher la piraterie, le pouvoir de faire des recherches dans les bâtimens de quelque pavillon qu'ils fussent.

Le gouvernement prussien a sanctionné le projet d'un chemin-à-coulisses de Berlin à Potsdam.

Nous apprenons avec plaisir que les quatre îlets situés en face du Bâvre, et qui ont pendant quelque tems été en litige entre notre corporation municipale et les Etats-Unis, vont être vendus à l'encan, du consentement mutuel des parties. C'est arrangement, qui d'ailleurs ne préjuge nullement la question de propriété, permettra de faire sur ces terrains les améliorations dont ils sont susceptibles. Il n'est pas douteux que l'esprit d'entreprise ne saisisse cette occasion d'élever de belles bâtisses qui, outre leur résultat intrinsèque d'utilité, embelliront considérablement le coup-d'œil de notre ville.

Par la malle d'hier, nous avons reçus nos journaux du Nord, de dates régulières; le navire *Utica*, parti du Hâvre le 24 octobre, donne des nouvelles de Paris du 23 du même mois, c'est-à-dire, d'un jour plus récentes que celles que nous avons reçues directement par le *Isaac Hicks*; voici ce qu'elles contiennent.

ESPAGNE.

La *Gazette de France* du 23 octobre, dit ce qui suit : Une lettre de Fontarabie annonce que le royaume de Navarre est en révolte complète, le même état de choses existe dans les deux Asturies.

En Biscaye l'insurrection est complète; le nombre des volontaires armés s'élève, dit-on, à 25,000. Cette nouvelle est apportée par des passagers venant de Bilboa par mer. Estelle et Alava ont levé l'étendard de la révolte. St. Sébastien et Tolosa, où il y avait quelques troupes, sont pour la reine; mais de Miranda à Bayonne tout le monde est pour don Carlos. Les communications sont tout-à-fait interrompues.

Les libéraux, les constitutionnels et les partisans de la reine s'accordent à dire que don Carlos doit triompher si la France ne vient pas au secours de la reine.

GRECE.

L'extrait suivant est d'une lettre de Navarin, en date du 30 septembre, fait un tableau du gouvernement du roi Othon, bien différent de celui que nous avions reçu.

"Le mécontentement excité contre les mesures du roi Othon augmente tous les jours. Il a nommé aux consulats d'Europe, des hommes d'une incapacité reconnue et l'administration intérieure du pays est tombée entre les mains d'étrangers avides et insolents. Othon a changé son ministère et tout présage une révolution. Le prince Karadja est à présent à Athènes, et son beau fils George Argiropolo reste à Nauplie. On dit que ce dernier va entrer au ministère."

TURQUIE.

Le capitaine de l'*Atalante*, parti de Constantinople le 19 septembre, et arrivé à Marseille le 10 octobre, rapporte qu'au moment de son départ deux vaisseaux de ligne et deux frégates que le sultan a demandé à la Russie, étaient attendus dans la capitale de la Turquie.

La fille aînée du Sultan, Salyha, âgée de 22 ans, va être mariée à Hali-Pacha, esclave autrefois, et maintenant un des favoris de son maître. On faisait de grands préparatifs pour la cérémonie.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Par la goëlette *Caroline*, de la Vera-Cruz, nous avons reçu nos liasses de journaux du Mexique, jusqu'au 23 novembre; nous donnons ci-après, les articles qui nous ont paru d'une nature intéressante. Sont arrivés à bord de la même goëlette, l'ex-vice président Bustamante, l'ex-général Codallos, deux Rapinez Senna et plusieurs autres dont les noms nous sont inconnus.

MEXICO, 29 Novembre.

Le président a reçu hier dans la nuit des communications officielles du général Valencia, par lesquelles il lui fait part que Zacapoastla et les douze villages de la Sierra, qui avaient fourni du secours aux ennemis des institutions fédérales, se sont soumis au gouvernement suprême. Ce résultat, qui fait honneur au général Valencia et aux troupes fidèles qu'il commande, se trouve consigné dans les détails suivans :

Sherbrtat de la guerre et de la marine.

SECRETAT DU NORD.

A son excellence le président.

Comme je l'ai annoncé à V. E. dans ma lettre du 9 courant, étant du village de St. Juan de Llanos, j'ai fait connaître aux juges de Zacapoastla, partisans de l'état actuel de la révolution, la marche rétrograde qu'elle a suivie dans toutes ses tentatives, et toutes les autres circonstances malheureuses qui les accablent, et je les ai engagés à cesser leur téméraire résistance, à reconnaître franchement le gouvernement suprême et à se soumettre à mes ordres. Ce moyen de persuasion a produit un si bon effet sur ces malheureux révoltés, que aujourd'hui j'ai la satisfaction d'annoncer à votre excellence qu'ils m'ont abandonné cette place, ainsi que les citoyens et étrangers qui pour différents motifs pouvaient seconder le barbare projet de l'Eglalade.

Zacapoastla s'est soumis aux autorités fédérales, s'en rapportant à la philantropie du gouvernement suprême. Tous ceux qui étaient révoltés vont se soumettre et nous verrons le calme régner aux succès aux horreurs de la guerre.

Demain matin, j'entrerai dans Zacapoastla si le mauvais temps ne vient pas s'opposer à mes mouvements.

Je prie V. E. de faire parvenir cette communication à son excellence le président de la république, et de le féliciter en mon nom de la gloire qui chaque jour rejaillit sur la patrie. Je renouvelle à votre excellence les protestations de ma considération et de mon respect.

Dieu et liberté, au camp de Molino, le 14 novembre 1833.

GABRIEL VALENCIA.

MEXICO, 15 Novembre.

Jarero fait connaître au gouvernement que l'ennemi s'est fortifié à Tistla et sur la colline du Calvaire, et que le 13 un combat aura lieu infailliblement, sans qu'aucune considération puisse arrêter les hostilités, à moins qu'il ne rende à discrétion. Quoique les forces de Jarero soient considérablement supérieures à celles de l'ennemi, il les réunira à celles du colonel Diaz avec toute la partie du 11me. bataillon qui est à Iguala.

D'après des nouvelles reçues antérieurement de Jarero, Moreno s'est emparé de Chilapancingo, laissant Domingues à Tistla. En conséquence de ce mouvement, il s'est fortifié à Tepecuacuilco, pour éviter toute surprise.

Des nouvelles reçues le 11, annoncent que le général Guadalupe Victoria est entré à Oajaca cette nuit à dix heures. Les rebelles Duran et Cavaliño continuaient leur marche sur Jamiltepec, le long de la côte, poursuivis de très-près par le général Moctezuma.

15 novembre.—Le général Valencia fait part au gouvernement suprême que les ennemis ont été battus partout. Quinze pièces d'artillerie, plus de cinq-cents fusils et plus de mille hommes sont tombés en notre pouvoir, sans que nous ayons à regretter une seule goutte de sang mexicain.

Le général Victoria annonce aussi d'autre part que Moctezuma marchait avec plus de 1900 cavaliers à la poursuite du brigand Duran, qui se dirigeait sur Tamiltepec avec des forces très-faibles. Bientôt la paix régnera sur tout le territoire de la république.

Les dernières nouvelles nous apprennent que les traîtres Duran et Cavaliso, ainsi que leurs adhérens, se soumettent au pouvoir du gouvernement suprême, et sollicitent des passeports, le premier pour l'Amérique du centre, et l'autre pour la Colombie.

Conformément au désir de M. le consul mexicain à la Nouvelle-Orléans, nous publions les deux pièces suivantes qu'il nous a communiquées :

1ER. TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL.

Nombre de successions d'étrangers morts, quelques-uns *ab intestat*, et dont les biens sont déposés faute d'héritiers présents à qui en faire la remise, se trouvent ouvertes devant ce tribunal, ce dont j'espère que vous voudrez bien faire insérer l'avis dans les papiers publics de votre ville, pour que ceux que cela peut intéresser se présentent eux-mêmes ou par procuration.

Martin Narciso, de la Nouvelle-Orléans; Joseph Chambry, M. Osborn, de New-York; Seth H. Speir et François Lausac.

John Brown et J. Bosworth sont morts pendant la force du choléra, et lorsque l'autorité en a eu connaissance, le vice-consul des Etats-Unis avait déjà pris possession de ce qu'ils laissaient.

Dieu et liberté, Tampico de Tamaulipas, 25 novembre 1833.

JUAN GONZALEZ CASTILLO.

A M. le consul des Etats-Unis Mexicains, à la Nouvelle-Orléans.

2D. TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL.

Pour que les héritiers de quelques défunts *ab intestat* et d'autres dont les successions sont ouvertes dans ce tribunal ne soient point en souffrance, j'espère que vous voudrez bien faire annoncer leurs noms dans les papiers publics de votre ville. Les morts sont : Joseph Barrero, François M'Coy, Antoine Guino, Dominique Belosi et Bernardo Solares.

Dieu et liberté, Tampico de Tamaulipas, 25 novembre 1833.

J. R. DE LA TORRE.

Au consul des Etats-Unis Mexicains, à la Nelle.-Orléans.

EXTERIEUR.

FRANCE.

EXPEDITION DE BOUGIE.

Les nouvelles suivantes ont été apportées à Toulon par le brick le *Cygne*, commandant Dubourdieu ;

"TOULON, le 12 octobre.

"La division partie de Toulon le 22 septembre se trouvait en vue de Bugie le 28 au soir. La frégate la *Victoire*, les corvettes l'*Ariane* et la *Circé*, et le brick le *Cygne*, tenaient la tête de la colonne ; les huit bâtimens de transport et les corvettes de charge l'*Oise*, la *Caravanne* et la *Durance* venait ensuite. Arrivés devant Bugie, le commandant ordonna toutes les dispositions nécessaires pour le débarquement, et assigna à chaque bâtiment le lieu de son mouillage, avec recommandation de s'approcher le plus près de terre. Les compagnies de débarquement se trouvant toutes prêtes, le lendemain matin 29, l'opération du débarquement commença. Mais auparavant, la *Victoire*, qui avait pris poste devant la Cassauba, que défendait une très forte batterie; la corvette la *Circé*, qui se trouvait en face de la porte de la Marine, également protégée par une redoute qui bat le rivage, et l'*Ariane*, à une des extrémités de la ville, où se trouvait aussi une batterie qui en défendait les approches, firent un feu de mitraille tellement nourri, que, dans une vingtaine de minutes, les batteries servies par les Bédouins cessèrent le leur. Le brick le *Cygne*, de son côté, dont la tâche était de balayer la plaine, mouilla à quelques pieds d'eau, ayant sa quille dans la vase. Dans cette position, il commença un feu terrible, qui ne finit qu'à trois heures du soir. Les Bédouins, ainsi mitraillés de ce côté, ne purent se reformer pour approcher de la plage, et se tinrent toujours à des distances qui permirent à nos embarcations de descendre nos troupes à l'abri de nos batteries flottantes. Le débarquement eut lieu à la porte de la Marine, que mitraillait la *Circé*. Les embarcations légères remorquaient les chaloupes chargées de troupes.

"Trois matelots de la frégate la *Victoire*, se trouvant dans un des canots remorqueurs, se précipitèrent à la mer avec le drapeau tricolore qui flottait sur l'embarcation, et ne consultant que leur courage, sans savoir même si la redoute avait été abandonnée par l'ennemi, s'y portèrent au pas de course, et allèrent planter le drapeau national sur les embrâsures du fort de la Marine, que nos bâtimens venaient de battre en brèche.

"Dans ces différentes attaques, nos matelots ont montré la plus grande intrépidité ; ils étaient partout où il y avait du danger.

"Le 29 au soir, le général Trézel, qui se trouvait toujours au milieu des combattans, voyant que le nombre des ennemis allait sans cesse croissant, fit demander au capitaine de frégate, commandant le flotille, les compagnies de débarquement. Les marins qui en faisaient partie, jaloux de se mesurer avec l'ennemi, qu'ils avaient déjà foudroyé de leur bord, firent éclater un enthousiasme sans bornes à cette nouvelle. Une fois arrivés à terre, ils se dispersèrent tous en éclaireurs chassant et sabrant tout ce qui se présentait devant eux ; les compagnies d'élite du 59e. ont montré un rare courage. Une noble émulation s'étant établie entre les marins et ces soldats qui criaient à tout instant à leurs camarades : "Grenadiers, ne nous laissons pas devancer par les marins. En avant, les amis !" Et tous de se précipiter au-devant des ennemis.

"Le 30, la fusillade continua toute la journée. Les marins se trouvaient à comme la veille. Toujours aux avant-postes, le général Trézel, dans une attaque, a eu le mollet traversé par une balle ; mais cet intrépide officier, qui donnait l'exemple du courage, n'a pas abandonné le champ de bataille : il a reçu le premier appareil sous le feu des ennemis, animant les troupes qui se trouvaient à ses côtés. La ville a été entièrement abandonnée ; nos soldats, en y entrant en vainqueurs, n'ont trouvé qu'une vingtaine de femmes et quelques vieillards qu'on a retenus prisonniers. Les guides turcs que nous avions sur la flotille et qui s'étaient échappés, dans le temps, de Bugie, nous ont bien servi dans cette occasion.

"Le général Trézel fit débarquer les pièces d'un blockhaus, et on demanda des hommes de bonne volonté pour aller l'établir sur une hauteur qui domine la ville. Les soldats qui portaient ce blockhaus se mirent en marche sous l'escorte d'un détachement de 25 marins appartenant à l'équipage du brick le *Cygne*, commandé par M. Wailly, lieutenant de vaisseau et Voulse, lieutenant de frégate. Pendant tout le trajet qu'ils eurent à faire, ils furent harcelés par des partis considérables de Bédouins. Ces attaques successives jetèrent l'hésitation parmi les soldats qui se débarrassèrent de leurs pièces de bois et allèrent se mettre à l'abris vers la marine où nos bâtimens formaient un embossage qui en défendait les approches. Les matelots prirent alors les pièces du blockhaus à dos et escaladèrent le mouticule où on voulait le placer. M. de Voulse, qui commandait l'arrière-garde, fut entouré par un gros de Bédouins qui l'attaquèrent avec rage. Cet officier se défendit avec un admirable courage et reçut une douzaine de coups de sabre qui lui hachèrent ses habits ; des balles lui percèrent son chapeau, et il eut le miraculeux bonheur d'échapper à une mort presque certaine sans être blessé. On l'a cru mort dans l'armée. Au cri : *à moi le Cygne*, qu'il fit entendre, il fut rejoint par trois matelots bien armés qui se ruèrent tête baissée sur les Bédouins, en assommèrent une partie et mirent le reste en fuite. Quand le blockhaus fut monté il fut occupé par quarante soldats.

"Bugie est adossé au pied d'une haute montagne boisée. La ville est coupée par des ravins profonds couverts d'arbres.

"Le 1er, les Arabes, au nombre de quarante mille, pénétraient par les ravins dans la ville dont ils connaissaient parfaitement les issues, et commencèrent leur attaque en poussant des hurlemens effroyables. A l'instant le rappel d'alarme fut battu, toutes nos troupes sortirent des forts, elles se formèrent autour de la ville et se portèrent en avant. On fit encore demander un renfort à la marine, qui fait à terre presque tout son monde. L'enthousiasme était si grand que les jeunes mousses même supplaient les commandans de les laisser descendre à terre. Les Bédouins furent refoulés. Un fort détachement de marine tourna les ennemis par la droite ; mais ceux-ci s'étant aperçus qu'on allait les tenir entre deux feux, se débandèrent et se sauvèrent sur une montagne élevée qui domine la ville ; mais, dans leur fuite, beaucoup d'entre eux furent massacrés par nos marins et nos soldats.

"Le général Trézel, après cette affaire, a dirigé une reconnaissance à quatre cents pas de la ville pour établir une redoute sur un point éminant qui bat la route qui conduit à Bugie. Les travaux sont commencés.

"Quatre marins de la *Circé*, ne devant pas faire partie des compagnies de débarquement, quittèrent leur poste, leur canot, et s'étant emparés des armes de quatre soldats qu'ils avaient trouvés morts, coururent à travers la campagne, attaquer les Bédouins ; ils joignirent bientôt un soldat, avec lequel ils combattirent constamment, se trouvant toujours les premiers dans les actions les plus périlleuses ; voulant ensuite rentrer à bord et ne l'osant, à cause de la violation de leur consigne, ils se présentèrent encore, tout couvert de poussière et de sang, devant le général Trézel, et lui exposèrent le motif de désobéissance dont ils s'étaient rendus coupables, le priant de dire un mot en leur faveur à leur commandant. "A l'instant même, mes braves amis", a répondu le général, et il a immédiatement écrit au commandant de la *Circé*, pour le prier de ne pas punir ces intrépides marins."

JOURNAL
DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANS,
DE
L'ETAT DE LA LOUISIANE.

DOUZIEME LEGISLATURE—SECONDE SESSION.

Lundi, 9 décembre 1833.

Aujourd'hui lundi, neuvième jour du mois de décembre, de l'année de notre seigneur mil-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, jour fixé par la loi pour la réunion de l'assemblée générale, les Représentans des différentes paroisses de l'Etat, ci après nommés, se sont réunis à la Nouvelle-Orléans, dans la salle de la Chambre des Représentans, savoir :

Pour la paroisse de Plaquemine, M. Charles Forstall.

Paroisse St. Bernard M. Jh. Marcel Ducros.

Paroisse d'Orléans, MM. Hoa, B. Marigny, J. F. Canonge, B. Z. Canonge, Louis Allard, C. F. Daunoy, et John R. Grymes.

Paroisse Jefferson, M. Louis Bouligny.

Paroisse St. Charles, M. Alcée La Branche.

Paroisse St. Jean Baptiste.

Paroisse St. Jacques, M. John Watkins.

Paroisse Ascension, M. Thos. C. Nichols.

Paroisse Assomption, MM. Aimée Guillet et Zéphirin Folse.

Paroisse de Lafourche Intérieure, MM. James Porter, Zénon Chauvin, et Pierre Lagarde.

Paroisse de Terrebonne, M. Léandre B. Thibodeaux.

Paroisse d'Iberville, M. Timoléon Lessesier.

Paroisse d'Est Bâton Rouge MM. Raphael Legendre, et Thos. G. Morgan.

Paroisse de Ouest Bâton Rouge, M. Thomas W. Chinn.

Paroisse de la Pointe Coupée M. Perche.

Paroisse d'Est Feliciana, MM. Alexander Barrow, et Isaac Johnson.

Paroisse de Ouest Feliciana, MM. Reddin Brown, et J. B. Horton.

Paroisse de Ste. Hélène, M. T. G. Davidson.

Paroisse de Livingston M. A. McRea.

Paroisse de Washington, M. Wm. Brumfield.

Paroisse de St. Tammany, M. Jessy R. Jones.

Paroisse de St. Landry, MM. Rice Garland, J. M. Debaillon, et Henderson Taylor.

Paroisse de Ste. Marie, M. Jh. Charpentier.

Paroisse de St. Martin, M. A. D. Bienvenu.

Paroisse de Lafayette, MM. C. Voorhies et F. Breaux.

Paroisse Catalouche.

Paroisse de Ouachita.

Paroisse des Avoyelles, M. Wm. Voorhies.

Paroisse des Rapides, MM. J. Walker et Charles Mulhollan.

Paroisse des Natchitoches et Claiborne, MM. John Sibley.

Paroisse de Concordia.

Un message du Sénat par M. Davis son secrétaire, informant la Chambre que le Sénat s'était réuni en *quorum*, et qu'il était prêt à procéder aux affaires.

Sur motion de M. Voorhies des Avoyelles ; ordonné que le greffier soit chargé d'informer le Sénat que la Chambre s'était réunie en *quorum* et qu'elle était prête à procéder aux affaires.

M. Porche, membre élu pour représenter la paroisse de la Pointe Coupée, en remplacement de M. A. Robin démissionnaire a'est présenté à cette chambre, y a produit ses certificats d'élection et y a pris son siège, après avoir été dûment assermenté par l'Orateur.

Sur motion de M. Walker, ordonné que les rapporteurs des différentes gazettes de cette ville aient la permission d'occuper une place dans l'enceinte de la Chambre à l'effet de prendre leurs notes.

Un message du Sénat, par M. Davis son secrétaire demandant le concours de la chambre à une résolution *nommant un comité réuni*, composé de deux membres du Sénat et de membres de la chambre à l'effet de se rendre auprès du gouverneur et l'informer que la législature était prête à procéder aux affaires.

MM. Beauvais et Burthe sont nommés membres du dit comité de la part du Sénat.

Sur motion de M. Walker, ordonné que la chambre prenne en considération ladite résolution.

Sur motion, ordonné que le blanc soit rempli par le mot trois, et que la dite résolution soit adoptée.

L'Orateur a nommé MM. Walker, Daunoy et Porter, membres du dit comité de la part de la chambre.

M. Barrow a donné avis que demain ou tout autre jour, il présenterait à la chambre un bill intitulé "Acte pour rappeler divers actes relatifs à l'introduction des esclaves en cet Etat."

M. Walker, rapporteur du comité réuni, chargé d'informer le gouverneur que les deux branches de l'assemblée générale étaient prêtes à procéder aux affaires, a rapporté à cette chambre, que le gouverneur les avait informé que dans quelques instans, il enverrait des communications écrites.

M. Sibley a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte pour légaliser certaines procédures du jury de police de la paroisse des Natchitoches.

M. Marigny a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte pour augmenter le nombre des juges de la cour suprême de cet Etat."

Sur motion de M. Jones, M. William Brumfield membre élu pour représenter la paroisse de Washington, en remplacement de M. Robert Edward décédé, a présenté ses certificats d'election, et a été dument assermenté par l'Orateur.

Sur motion du même membre, M. T. G. Davidson, membre élu pour représenter la paroisse de Ste. Hélène, en remplacement de M. Samuel Léonard démissionnaire, a présenté ses certificats d'élection et a été dûment assermenté par l'Orateur.

M. B. Z. Canonge a présenté la résolution suivante:

Résolu que le Sénat et la Chambre des Représentans se réunissent aujourd'hui à midi, dans la salle de la Chambre des Représentans à l'effet de procéder à l'élection de l'imprimeur d'Etat."

Cette résolution a subi sa première lecture et a été renvoyée à demain pour être lue une seconde fois.

Sur motion de M. Garland, M. Henderson Taylor, membre élu pour représenter la paroisse de St. Landry, en remplacement de M. Cyprien Dupré démissionnaire, a présenté ses certificats d'élection, et a été dûment assermenté par l'Orateur.

Un message écrit du gouverneur, par M. Verloin son secrétaire privé.

Ce message est comme suit :

☞ *Pour le message, voyez l'Abeille du 10 décembre.*

Sur motion de M. Voorhies des Avoyelles, ordonné que le message soit déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la chambre et qu'il en soit imprimé quatre-cents copies, dont moitié en anglais et moitié en français à l'usage des membres de cette chambre.

M. Chinn a présenté la résolution suivante :

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans, de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que le Sénat se réunira à la Chambre des Représentans, dans la salle de ses séances, mercredi, onze du courant à midi, pour procéder à l'élection d'un Sénateur au Congrès des Etats-Unis, en remplacement de l'honorable Josia Johnston décédé.

Laquelle résolution a subi sa première lecture, et a été renvoyée à demain pour être lue une seconde fois.

M. Hoa a donné avis, que demain ou tout autre jour il présenterait un bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé acte pour fournir des armes aux compagnies de volontaires de l'Etat de la Louisiane," approuvé le 19 novembre 1831.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain matin.

Mardi, 10 décembre 1833.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

L'Orateur a nommé les comités permanents comme suit :

Comité d'élections—MM. Marigny, Voorhies de Lafayette, et Forstall ; comité de réclamations, MM. Porter, Bienvenu, Charpentier, Horton et Folse.

Comité de finances, MM. Chinn, Taylor, Watkins, Debaillon, et Sibley; Comité judiciaire, MM. Grymes, Garland, Johnson, Hoa, Nicholls, Porter, et Barrow.

Comité des dépenses générales, MM. Voorhies des Avoyelles, Walker, et Watkins. Comité de milice, MM. Walker, Guillet, Barrow, B. Z. Canonge, et Daunoy.

Comité de propositions et griefs, MM. Bullard, Madox, Chauvin Mellon, et Brumfield.

Comité sur les améliorations intérieures MM. Nicholls, Legendre, Lessesier, Bouligny, Orr, Turbodeaux, et Davidson. Comité sur l'éducation publique, MM. Garland, Allard, Jones, Ducros, et Roussel.

Comité de révision et d'affaires non terminées, MM. J. F. Canonge, Brown, et Breaux.

Comité d'enrôlement, MM. Dupré, Voorhies des Avoyelles, et J. F. Canonge.

Comité d'agriculture, de manufacture, et de commerce, MM. Hoa, Lagarde, Jones, Mulhollan, et Dyer.

Comité sur les pénitentiaires et prisons, MM. Morgan, Marigny, Patten, Holstein, et Porche.

M. Bienvenu a informé la Chambre que M. Degelos commis aux enrôlements, l'avait prié d'annoncer à la Chambre, qu'il donnait sa démission.

M. Davidson a donné avis qu'il présenterait sous peu, un bill intitulé "Acte pour protéger les sociétés religieuses dans l'Etat de la Louisiane, pendant l'exercice du culte de leur religion."

M. Voorhies des Avoyelles a donné avis, qu'il présenterait sous peu, un bill intitulé "Acte pour accorder une compensation additionnelle aux assesseurs de paroisses des Avoyelles."

M. Sibley, conformément à l'avis qu'il avait donné, a présenté le bill intitulé "Acte pour [illegible] certaines procédures du jury de police de la paroisse des Natchitoches," lequel bill a subi sa première lecture, et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Hoa, conformément à l'avis qu'il avait donné, a présenté le bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé" acte pour fournir des armes aux compagnies de volontaires de l'Etat de la Louisiane, "approuvé le 19 novembre 1831." Lequel bill a subi sa première lecture.

Sur motion, ordonné que ce bill soit renvoyé au comité sur la milice.

M. Barrow, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté le bill intitulé "Acte pour rappeler les divers actes relatifs à l'introduction des esclaves dans cet Etat" lequel bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Morgan a présenté à la chambre une pétition signée par plusieurs habitans de la paroisse d'Est Bâton Rouge demandant que les lois relatives aux chemins soient abrogées dans cette paroisse, et a fait la motion que la dite pétition soit renvoyée au comité sur les propositions et griefs. Cette motion a été adoptée.

M. Horton a présenté une pétition signée par plusieurs habitants de la ville de Jackson, contenant certains amendements à l'acte d'incorporation de la ville de Jackson.

Sur motion de M. Voorhies de Lafayette, ordonné que la dite pétition soit renvoyée à un comité spécial, composé de trois membres.

Sur quoi, l'Orateur a nommé MM. Horton, Johnson et Voorhies de Lafayette, membres du dit comité.

M. Garland a présenté la résolution suivante :

Résolu, que cette partie du message du gouverneur, relative à l'agriculture, au commerce et aux manufactures de l'Etat, soit renvoyée au comité d'agriculture, de commerce et des manufactures.

Résolu, que cette partie du message du gouverneur relative aux écoles et collèges et au système d'éducation publique, soit renvoyée au comité sur l'éducation publique.

Résolu, que cette partie du message du gouverneur, relative aux finances de l'Etat soit renvoyée au comité de finances.

Résolu, que cette partie du message du gouverneur, relative à la milice, l'arsenal public et à la manière d'armer et d'équipper la milice, soit renvoyée au comité sur la milice.

Résolu, que cette partie du message du gouverneur, relative au pénitentiaire et au système à adopter pour la discipline des prisons soit renvoyée au comité sur le pénitentiaire.

Résolu, que cette partie du message du gouverneur, relative aux améliorations intérieures de l'Etat soit renvoyée au comité sur les améliorations intérieures.

Résolu, que cette partie du message du gouverneur, relative aux officiers publics, résidant hors de leurs districts ou s'absentant de l'Etat sans permission, soit renvoyée au comité judiciaire.

Sur motion, ordonné que les dites résolutions soient adoptées.

Sur motion de M. Voorhies des Avoyelles, ordonné que la Chambre procède à l'élection d'un commis aux enrôlemens, en remplacement de M. Degelos, démissionnaire, et que deux vérificateurs du scrutin soient nommés, sur quoi l'Orateur a nommé MM. Bienvenu et B. Z. Canonge.

Chacun des membres présents ayant déposé son vote dans la boîte au scrutin, au dépouillement il a paru que sur quarante-deux membres présents

M. Olivier avait obtenu	16 voix
Cuvillier	13
Easten	9
Lusselle	3
Blanc	1

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité de voix requise, la Chambre a procédé à un second scrutin, et au dépouillement, il a paru que sur quarante-deux membres présents

M. Olivier avait obtenu	21 voix.
Cuvillier	13
Easten	8

Aucun des candidats n'ayant encore obtenu la majorité de voix requise, la Chambre a procédé à un troisième scrutin, au dépouillement duquel il a paru que sur quarante-deux membres présents

M. Olivier avait obtenu	22 voix
Cuvillier	20

Sur quoi M. Olivier a été déclaré dûment élu commis aux enrôlemens de la Chambre des Représentans.

M. Walker, rapporteur du comité sur les milices, auquel avait été renvoyé le bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé" acte pour fournir des armes aux compagnies de volontaires de cet Etat. "Approuvé le 19 novembre 1831," a fait son rapport, en présentant le même bill, lequel a subi sa première lecture et a été renvoyée a demain, pour être lû une seconde fois.

ORDRE DU JOUR.

La résolution relative à l'élection d'un imprimeur d'Etat a subi sa seconde lecture, et a été prise en considération.

Sur motion, ordonné qu'il soit permis à M. B. Z. Canonge de retirer la dite résolution.

La résolution relative à l'élection d'un Sénateur au Congrès, en remplacement de l'honorable J. S. Johnson décédé, a subi sa seconde lecture, et a été prise en considération.

Sur motion de M. Walker, il est ordonné, que le mot "mercredi" soit rayé, et le mot "vendredi" inséré à sa place.

Sur motion, ordonné que la dite résolution soit adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée a demain 10 heures du matin.

JOURNAL DU SÉNAT.

SECONDE SESSION—ONZIEME LEGISLATURE.

LUNDI, 9 DECEMBRE 1833.

Membres présens : MM. Charles Derbigny, président au 3me. district sénatorial ; Arnaud Beauvais, Pointe Coupée, D. F. Burthe, 2d. district sénatorial; Gerard Chrétien, Attakapas; Casimir Lacoste, 1er. district sénatorial; L. H. Moore, Ste. Hélène; R. C. Nicholas, Acadie; Prudhomme, Natchitoches; Montgomery Sloane, Est Baton Rouge—Neuf membres présens.

Sur motion de M. Beauvais, le secrétaire a été chargé d'informer la Chambre que le Sénat était prêt à procéder aux affaires.

Un message de la Chambre par M. Pitot, son greffier, le Sénat a été informé que la Chambre était prête à procéder aux affaires

Sur motion de Mr. Beauvais, la résolution suivante a été adoptée, et a été transmise à la Chambre.

Résolu, qu'un comité réuni de deux membres du Sénat et de membres de la Chambre soit nommé pour se rendre auprès du gouverneur et l'informer que la Législature était prête à procéder aux affaires.

MM. Beauvais et Prudhomme ont été nommés membres du dit comité.

Un message de la Chambre a informé le Sénat que la Chambre a donné son concours à la résolution ci dessus mentionnée, et que MM. Walker, Daunoy et Porter avaient été nommés membres du dit comité de la part de la Chambre.

Après quelques instans, M. Beauvais, au nom du comité nommé pour se rendre auprès du gouverneur, a rapporté qu'il s'était acquitté des devoirs que lui imposait la dite résolution, et que le gouverneur lui avait informé qu'il transmettrait sous peu d'instans un message écrit.

M. Moore a donné avis qu'il présenterait le bill suivant :

"Acte pour rappeler les divers actes relatifs à l'introduction des esclaves, approuvé le 19 Novembre 1831 et avril 1832."

M. Verloin Degruys, secrétaire privé du gouverneur, a transmis au Sénat le message suivant :

☞ *Pour le message, voyez l'Abeille du 10 décembre.*

Sur motion de M. Sloane, ordonné que cinquante exemplaires en anglais et en français seront imprimés.

M. Beauvais a présenté la résolution suivante, laquelle a été adoptée.

Résolu, que cette partie du message du gouverneur relative aux accidents qui ont eu lieu à bord des bateaux à vapeur soit renvoyée à un comité réuni composé de deux membres du Sénat et de membres de la Chambre.

MM. Beauvais et Nicholas ont été nommés membres du dit comité.

Ordonné qu'il soit permis au sténographe de la gazette d'Etat d'avoir une place dans l'enceinte du Sénat pour prendre ses notes.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à onze heures du matin.

☞ *Le reste de ce journal paraîtra dans notre seconde édition.*

MARITIME.

NOUVELLE-ORLEANS.